



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 24 mai 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	19

Date de la convocation : 18 mai 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 mai 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-quatre mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-huit mai 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame SAHUT Géraldine a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

2022/44 – FIXATION DU PRIX DE REVENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 8 avril 2022, le conseil municipal a délibéré pour des travaux d'abattage et d'élagage des arbres au parc des Tulpiers. Cela engendre de grandes quantités de bois coupé (évalué à environ 200 stères). Il s'agit de bois vert de différentes essences, non fendu en billes de 50 centimètres. Madame le Maire propose de revendre ce bois à raison de 3 m3 au minimum et de fixer le prix à 25 € le m3 à enlever directement sur place par les acheteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (Monsieur DELAMARE) :

- **FIXE le prix de revente de ce bois à 25 euros le m3**
- **DIT que le minimum de vente sera de 3 m3**

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
 Le 07 juin 2022